

JIRI KOLAR

# l'artiste musicien

## COMITE DE GESTION

SECRETARE GENERAL  
Francis NOWAK  
SECRETARE GENERAL ADJOINT  
Simone MILLET-MARENDAZ  
TRESORIER  
Pierre ALLEMAND

TRESORIER ADJOINT  
Annie DUVAL-PENNANGUER  
SECRETARE AUX AFFAIRES JURIDIQUES  
Francis NOWAK  
SECRETARE AUX AFFAIRES SOCIALES  
Georges JOVENAUX  
SECRETARE AUX AFFAIRES CULTURELLES  
Raymond KATARZINSKI  
SECRETARE AUX RELATIONS INTER-SYNDICALES  
NATIONALES  
Alain PREVOST

SECRETARE AUX RELATIONS INTER-SYNDICALES  
REGIONALES  
Alain LE BELLEC  
SECRETARE AUX RELATIONS INTER-SECTEURS  
Torona SIKI  
SECRETARE A L'INFORMATION  
Antony MARSCHUTZ  
SECRETARE AUX RELATIONS EXTERIEURES  
Georges KOUSSANELLOS  
SECRETARE AU CONGRES  
Dominique WEITRICH  
CHARGES DE MISSION  
Roger BERTHIER  
Raymond FONSEQUE  
Pierre GAUTHIER  
Christian ROCA

## COMMISSION DE CONTROLE

Guy ARBION  
Georges CONTI  
Christiane CHRETIEN  
André HURET

## COMITE TECHNIQUE

ASSOCIATION DES CONCERTS COLONNE  
Etiababeth LAMOURET  
ASSOCIATION DES CONCERTS PASDELOUP  
André CAFFET  
CHEF D'ORCHESTRE, CHANTEURS DE VARIETES  
ARRANGEURS, SOLISTES  
Jean-Claude PETIT  
MUSICIENS CHEFS DE CHANT  
Thérèse COCHET

MUSICIENS CHANTEURS ET CHORISTES  
Simone MILLET-MARENDAZ (intérim)  
MUSICIENS COPISTES  
Raymond PIERRE  
MUSICIENS INTERMITTENTS  
Daniel HUCK  
MUSICIENS DES THEATRES PRIVES, MUSIC-HALL  
CIRQUES, CABARETS ET DANCINGS  
FERNAND BENEDETTI

MUSIQUE ENREGISTREE  
Francis NOWAK (intérim)  
ORCHESTRE DE L'ILE DE FRANCE  
Joseph CAPOLOGO  
ORCHESTRE DE PARIS  
Michel GARCIN-MARROU  
ORCHESTRE DU THEATRE NATIONAL DE  
L'OPERA DE PARIS  
René BENEDETTI

RETRAITES  
Marcel BENEZET

## AUTRES MEMBRES DU CONGRES

Daniel BELARD  
Henri BOURDE  
Bernard WISTRAETE  
Jean-Louis CHAUTEMPS  
François MAURON-LE-GONIDEC

# L'ARTISTE MUSICIEN

Revue Trimestrielle

Prix du numéro ..... 14 F  
Abonnement pour 4 numéros ..... 55 F (port payé)  
(Paiement à l'ordre du SAMUP)

Syndicat des Artistes Musiciens Professionnels de Paris  
et de la Région Parisienne (SAMUP)  
Syndicat National des Artistes Musiciens de France (SNAM)

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de  
l'Action Culturelle (FNSAC/CGT)

Fédération Internationale des Musiciens (FIM)

Direction-Administration : 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS

Téléphone : (1) 240.55.88

CCP SAMUP : 718.26 C PARIS  
CCP SNAM : 14 107 80 M PARIS

Responsable de la publication : Antony MARSCHUTZ

## ÉDITORIAL

Voici un peu plus d'un an que notre Gouvernement a changé et tous les artistes-musiciens dès le mois de mai 1981 ont mis un grand espoir dans la politique culturelle, et plus particulièrement musicale, qui était annoncée.

A certains niveaux la démarche démocratique semble vouloir fonctionner : les déclarations et les textes légaux votés en sont la preuve; à d'autres niveaux nous ne sommes pas du tout certains que la volonté d'avancer, de construire, de coordonner et de consulter soit mise en pratique dans beaucoup de domaines.

Le SNAM a une politique très large englobant non seulement la défense des intérêts des professionnels et les problèmes sociaux, mais aussi la mission culturelle de la musique. Nous savons que la Direction de la Musique a été mise en place assez tardivement en 1981, malgré cela des résultats positifs ont été enregistrés depuis.

Les conférences de Presse de M. Jack Lang et de M. Maurice Fleuret ont donné les grandes lignes de l'action à entreprendre mais il existe aussi dans ces projets des points qui auraient pu avancer un peu plus ou même avoir abouti, tels que :

- La Convention Collective des orchestres permanents;
  - Le Conseil Supérieur de la Musique;
  - La Caisse de Compensation du spectacle (pour permettre aux musiciens intermittents de bénéficier des droits sociaux comme les artistes permanents);
  - Les Droits voisins pour les artistes interprètes (convention de Rome - copie privée);
  - La prise en compte des droits sociaux des intermittents au niveau des Chaînes de Télévision, de Radio France et de multiples entreprises de spectacle pour rémunérer des permanents syndicaux.
- Par ailleurs le SNAM a été totalement ou partiellement exclu des Commissions suivantes :
- cinéma (Bredin)
  - audiovisuel (Moïnot)
  - chanson et play back (Sevran)
  - enseignement.

Enfin notre ministère s'est opposé à l'extension de la Convention Collective des Théâtres Privés aux spectacles vivants, bien qu'après 3 ans de vicissitudes elle ait obtenu l'accord de toutes les parties.

Depuis de nombreux moi (des années peut-on dire) le SNAM réclame la mise en place de structures appropriées pour former les musiciens professionnels; rien n'est fait (ou presque) dans le bon sens et ce qui est décidé l'est dans le plus grand secret des bureaux. La concertation n'existe pour ainsi dire pas, la négociation encore moins.

Les Assises Nationales de la Musique qui ont suivi le rapport de Daniel Moreau ont apporté une moisson d'idées à notre Ministère et à la Direction de la Musique : une infime partie semble avoir fait son chemin, encore a-t-il fallu l'appuyer fortement par des interventions écrites, faute de pouvoir en parler avec les différents responsables.

Après ce tableau un peu sombre, il faut tout de même mentionner que la Direction de la Musique s'est donné une nouvelle structure et que certaines de ses nouvelles « Divisions » ouvrent des dossiers qui sont très importants aux yeux de notre Syndicat : emploi dans les casinos - commission consultative nationale pour la chanson et les variétés - commission consultative nationale pour le jazz et les musiques improvisées - commission des droits sociaux - budgets plus importants dans tous les domaines, ce qui a permis aux Orchestres Français de retrouver un peu d'espoir (sauvetage de l'OPPL et de l'ODIF).

Pour conclure le SNAM désire dire qu'il est conscient des efforts qui sont faits rue St. Dominique et qu'il est heureux de constater que les relations sont plus faciles et plus courtoises que dans le passé, mais que cela ne doit être que le prélude à une véritable concertation mettant chacune des parties devant ses responsabilités et ses devoirs.

Le Président du SNAM  
Pierre ALLEMAND

## FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

Le Président de la République a de nouveau au Palais de l'Elysée à l'occasion de la fête invité le SNAM à la réception qu'il a offerte nationale du 14 juillet.

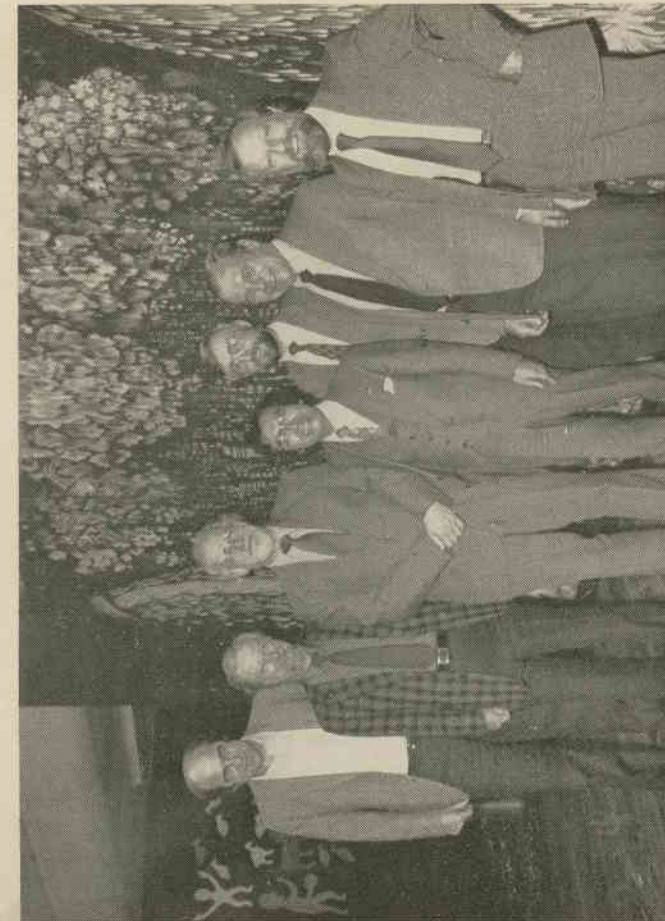


Photo prise à l'issue du Séminaire sur l'Administration des Droits des Artistes-Interprètes organisé par la FIM (Fédération Internationale des Musiciens) à Genève les 3 et 4 mai 1982. De gauche à droite : François Nowak (SNAM - France), John Patrick (BMU - Grande-Bretagne), John Morton (BMU - Grande-Bretagne) et Président de la FIM), Fukuo Hamasaka (JMU - Japon), W. Spautz (DOV - République Fédérale d'Allemagne), S. Hibbert (BMU - Grande-Bretagne) et Pierre Allemand (SNAM - France).

## F.I.M.

Comité Exécutif - Genève : 5-7 mai 1982

Après avoir participé avec François Nowak, secrétaire général du SNAM, Maurice Husson, président de la SPEDIDAM et Xavier Daverat, avocat (Université de Bordeaux I) au séminaire sur l'administration des droits des artistes-interprètes qui s'est tenu les 3 et 4 mai à Genève dans le bâtiment de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), j'ai assisté en tant que membre, au Comité Exécutif de la FIM.

Comme toujours, l'ordre du jour était copieux et a bien rempli les 3 jours de travail prévus par la Présidence (au lieu de 4 habituellement). Les points importants étaient : rapport d'activité; succession au poste de secrétaire général; finances; droits des artistes-interprètes (Convention de Rome, etc...); radio et télévision (UER); enregistrements sonores et audiovisuels commerciaux (réutilisations, tarifs, etc...); mise en place par le CE du programme du 10<sup>e</sup> Congrès; coopération avec BIT, UNESCO, OMPI, Communauté Européenne et Conseil d'Europe; Conseil International de la Musique; coopération avec FIA, FISTAV etc...; la marche générale et statutaire de la FIM (CE, présidence et congrès futurs); questions diverses.

En tant que représentant du SNAM, je suis intervenu de nombreuses fois au cours de ce Comité Exécutif et en particulier sur les points suivants :

- Radio-France et sa politique au sein de l'UER.
- Droits des artistes à Radio-France : nuls.
- Faible proportion de musique vivante à Radio-France.
- Copie privée et redevance prévue.
- Utilisation collective des droits des interprètes quand les ayants droits ne sont pas connus.
- TV par câble, satellite (position du gouvernement français).
- Aides à la FIM apportées par les Sociétés de Perception et de Distribution.
- Droits secondaires pour les artistes.
- Autorisation ou interdiction collective pour la réutilisation des produits fixés.

— Accords conventionnels entre syndicats et utilisations de musique enregistrée pour la défense de la musique vivante.

— Proposition de tenir le CE de la FIM à Paris en 1984. Des contacts nombreux ont eu lieu en dehors des séances avec tous les syndicats présents lors du séminaire ou lors du Comité Exécutif et tout particulièrement avec les syndicats d'Allemagne, Grande-Bretagne et Japon ainsi qu'avec ceux de Suisse, Espagne, Grèce, Pays Scandinaves, Etats-Unis, Australie, Autriche, Hongrie, etc...

Pour terminer je tiens à remercier M. R. Leuzinger des 30 années qu'il a consacrées à la FIM en tant que secrétaire général, il ne nous quitte pas, car il reste conseiller permanent de la FIM, mais il est remplacé à son poste à partir du 1<sup>er</sup> juillet par Yvonne Burckhardt qui est depuis quelques années une collaboratrice de la FIM à un très haut niveau de compétences.

Le Président du SNAM : Pierre ALLEMAND

## F.I.M. RENCONTRES ENTRE DIFFERENTS SYNDICATS ETRANGERS ET LE S.N.A.M.

— THE AMERICAN FEDERATION OF MUSICIANS (AFM) A NEW-YORK EN FEVRIER 1982

Lors de la tournée de concerts de l'Orchestre de Paris au Canada et aux Etats-Unis, en février dernier, notre Président, Pierre Allemand, contrebassiste dans cet orchestre, a rencontré à plusieurs reprises les dirigeants de l'AFM, c'est-à-dire M. Victor W. Fuentealba, Président et M. J. Martin Emerson, secrétaire-trésorier.

Pour mémoire, il est bon de rappeler ici que l'AFM compte environ 560 syndicats locaux aux Etats-Unis et au Canada qui réunissent à peu près 280 000 membres; tous sont musiciens interprètes, certains étant bi-professionnels étant donné la difficulté actuelle pour les musiciens de trouver du travail à cause de l'emploi des bandes dans les spectacles, la télévision, la radio, etc... et aussi à cause de la prolifération des discothèques (qui donnent du travail aux musiciens de studio, mais qui enlèvent à un beaucoup plus grand nombre d'entre-eux, dans le monde entier).

L'AFM est depuis 1981 membre de la FIM, ce qui va permettre d'attaquer sérieusement certains problèmes (réciprocité en particulier) et surtout d'étendre à deux vastes pays les façons de voir des syndicats qui sont déjà dans la FIM (droits sociaux, droits voisins, protection de la musique vivante etc.).

Les rencontres entre ces responsables ont été très amicales mais ont tout de même abordé des sujets de travail qui seront par la suite traités au sein de la FIM ou directement entre l'AFM et le SNAM :

— Réciprocité des échanges : le SNAM va demander à l'AFM d'intervenir auprès des ministères américains concernés pour permettre aux musiciens français (et d'autres nationalités) de pouvoir travailler aux USA et au Canada comme les musiciens américains le font en France et en Europe;

— Les tarifs des séances d'enregistrement (disque, vidéo, télévision, radio, film) seront comparés et tendront à se rejoindre si les contextes économiques le permettent (pour tous les pays adhérents à la FIM);

— Défense de la musique vivante et promotion de la musique dans toutes ses formes et ses genres;

— Lutte contre les bandes utilisées pour accompagner des spectacles;

— Convention avec Holliday on Ice et autres grandes organisations de spectacles utilisant de la musique sur bandes;

— Convention avec les cirques nationaux ou internationaux qui utilisent aussi trop souvent des bandes et licencient la plupart de leurs musiciens;

— Lutte contre le travail au noir proposé par les employeurs qui profitent du chômage des artistes pour favoriser ce genre de pratique.

Le SNAM souhaite vivement que tous ces sujets brûlants, aussi bien aux Etats-Unis qu'en France, trouvent des solutions et il est persuadé que des rencontres régulières avec l'AFM contribueront à tendre vers une amélioration des conditions pour exercer le métier d'artiste musicien.

Le SNAM aura l'occasion de rencontrer l'AFM à nouveau, en mai à Genève, lors du Comité Exécutif de la FIM.

— EL SINDICATO PROFESIONAL DE MUSICOS ESPANOLES (SPME) A BARCELONE ET MADRID EN NOVEMBRE 1981

Le 7 novembre 1981, Pierre Allemand, notre Président, a rencontré Caspar Sala Tardiu, secrétaire du syndicat à Barcelone (devenu président du SPME, peu de temps après), MM. Sala Tardiu et Allemand se connaissent depuis plusieurs années grâce à la FIM et ils ont eu des échanges de vue sur différents problèmes dont les suivants :

— Effectif des musiciens syndiqués dans chaque pays (il ressort que les musiciens espagnols sont presque tous syndiqués quand ils sont professionnels).

— Sécurité Sociale et chômage : comparaison des régimes.

— Carte d'identité des artistes musiciens professionnels en Espagne.

— Contrat de travail pour les musiciens sur imprimés spéciaux délivrés par le Ministère du Travail en Espagne (le SPME contrôle tous les contrats).

— Insuffisance de musiciens jouant des instruments à cordes (spécialement dans le domaine classique) et autorisation du gouvernement espagnol d'engager des musiciens des pays de l'Est (dans des conditions très mauvaises pour ces derniers).

— Défense de la musique vivante dans les spectacles, bals, cabarets etc... (sur ce point les Espagnols ont d'assez bons résultats pour empêcher les établissements et théâtres d'utiliser trop de bandes magnétiques).

— Rapport de Daniel Moreau.

— Assises nationales de la musique en France.

Le 18 novembre 1981, Pierre Allemand a rencontré M. Jacinto Berzosa Arroyo, secrétaire général du SPME et M. Luis Barco, président du Syndicat de Madrid, accompagnés d'un interprète.

Au cours de cette rencontre, il a été confirmé que le SPME est de loin le plus important syndicat de musiciens en Espagne, comme le SNAM en France, que le SPME comme le SNAM désire la ratification de la Convention de Rome et que le SPME travaille sur le droit des interprètes et sur la propriété intellectuelle avec la Société des Auteurs en Espagne.

— par ailleurs le SNAM a présenté au SPME son travail en vue de la loi sur l'Audiovisuel en France ainsi que le rapport Moreau et les documents préparatoires aux Assises nationales de la musique.

— Le SPME désire comme le SNAM, une réforme de l'enseignement musical et son élargissement.

— Le problème des spectacles vivants accompagnés par des bandes a été aussi traité.

— Pour terminer le SPME et le SNAM ont pensé qu'il serait positif d'organiser entre eux une conférence pour faire avancer les revendications légitimes et échanger toutes les informations utiles.

— ASSOCIATION PANHELLENIQUE DES MUSICIENS A ATHENES EN DECEMBRE 1981

Lors de graves problèmes en Grèce en 1980 pour les artistes musiciens, (disparition prévue de l'Orchestre Symphonique d'Athènes et de l'Orchestre Symphonique de la Radiodiffusion à Athènes) le SNAM avait eu l'occasion par l'intermédiaire de la FIM de se solidariser avec les musiciens grecs pour éviter qu'ils perdent leurs outils de travail.

Ceux-ci après une longue lutte, épaulés par la FIM et de très nombreux syndicats, orchestres et collègues étrangers avaient eu gain de cause et les orchestres endormis s'étaient remis à fonctionner. (Le SNAM avait aussi participé en 1980 à l'entraide internationale concertée par la FIM pour sauver certains orchestres de la BBC en Angleterre voués à la disparition).

Le SNAM a donc repris contact avec le syndicat grec (Association Panhellénique des Musiciens) grâce à notre ami Georges Koussanellos, membre du Syndicat de Paris, animateur de l'Association « Action Musique-Danse ».

La venue de Melina Mercouri dans le nouveau gouvernement grec comme ministre de la Culture, devrait permettre de penser que la situation des orchestres en Grèce sera définitivement consolidée et que la Convention de Rome sera ratifiée.

Le SNAM, suivant les recommandations de l'UNESCO, affirme que chaque culture nationale ou régionale doit être préservée et pour cela, il aidera les artistes musiciens grecs à conserver leurs différents modes d'expression étant donné que ce pays de forte tradition populaire est aussi un des maillons de notre civilisation et que sa place dans le monde occidental de la pensée et de la création n'est pas des moindres.

Antony MARSCHUTZ

## 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 1982

### JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA MUSIQUE

Le Comité National de la Musique, section française du Conseil International de la Musique (UNESCO) a demandé à tous ses membres (dont le SNAM) de faire tout ce qui était possible pour que le 1<sup>er</sup> octobre 1982 (comme chaque 1<sup>er</sup> octobre depuis 1975) soit réservé à la prise de conscience de l'importance que revêt la Musique tous les jours dans notre société.

Les concerts prévus à cette date et ceux organisés à cette occasion devront être placés sous le titre « Journée Internationale de la Musique » et le thème en sera « L'Enfant et les Musiques d'aujourd'hui » (tout au moins pour les concerts spécialement prévus à cette occasion).

Nous demandons à tous nos membres, à tous nos sympathisants, à tous les organismes de concerts, à tous les groupes de musiciens de dédier ou de faire dédier les concerts donnés ce jour là à cette « Journée internationale de la Musique ». Le mieux encore est de créer des manifestations musicales dans la lignée du thème choisi.

Merci à tous. Que la Musique vive, mais reste vivante.

Le Président du SNAM : P. ALLEMAND

## LA REPRESSION SYNDICALE ET IDEOLOGIQUE DANS LE MONDE

Le SNAM confirme la position qu'il a déjà prise au sujet des événements de Pologne (voir n° 58 de l'Artiste Musicien). En outre, il estime que la répression syndicale dans de nombreux pays (Amérique du Sud et Centrale, Afrique du Sud et du Nord, Asie du Sud-Est, Iran, Turquie, Europe de l'Est, etc...) est un élément qui s'oppose à l'évolution démocratique des peuples du monde.

Le SNAM dénonce et condamne toutes les arrestations d'artistes, d'intellectuels, de travailleurs et de syndicalistes car elles constituent des atteintes à la liberté de pensée et qu'elles sont contraires aux droits de l'homme.

Le SNAM désapprouve totalement les organisations qui ne dénoncent pas ces réalités et qui, par leur silence, les cautionnent dangereusement.

LE SNAM d'autre part, condamne toutes

les actions de terrorisme, qu'elles soient internationales ou nationales.

Enfin le SNAM désire rappeler que l'action d'Amnesty International (Secrétariat National : 18, rue Théodore Deck 75015 Paris. Tél. (1) 557.65.65) est considérable dans le domaine de la défense des personnes internees pour des raisons politiques et idéologiques et que l'Association Internationale de Défense des Artistes victimes de la répression dans le monde (AIDA, France, 6, rue de l'Eure 75014 Paris. Tél. (1) 542.16.13) travaille activement pour défendre nos collègues emprisonnés et rechercher ceux portés disparus.

D'autres associations ayant des vocations semblables se sont créées depuis quelques années et le SNAM conseille vivement à ses adhérents et sympathisants d'aider tous ces organismes qui œuvrent pour la Liberté et la Paix.

Le Président du SNAM : P. ALLEMAND

## 800 EMPLOIS DANS LES CASINOS (suite)

Après avoir envoyé la lettre jointe au numéro 59 de l'Artiste Musicien à tous les députés, nous avons reçu un grand nombre de réponses de ceux-ci avec en plus une question écrite à l'Assemblée déposée par le groupe communiste (Guy Herminier). La Direction de la Musique veut bien se pencher sur cette affaire. Une réunion a eu lieu le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 1982 à 9 h 30 et une le 21 juillet 1982. Au terme de ces deux réunions de travail qui nous semblent efficaces, Mlle Véronique François — Affaires Juridiques — est chargée d'intervenir auprès de tous les Ministres concernés afin que les orchestres dans les casinos retrouvent leurs emplois initiaux.

## S.P.E.D.I.D.A.M. - S.N.A.M.

La dernière Assemblée Générale de la SPEDIDAM le 14 juin 1982 a procédé à l'élection de 4 membres du Conseil d'administration :

Jean Gaunet, Lily Laskine, Michel Varron et François Nowak représentant le SNAM.

Nous pensons que cette élection est un grand pas dans l'identité de vue du SNAM et de la SPEDIDAM concernant les droits voisins des interprètes et surtout l'emploi de la musique vivante en tant que priorité.

## MESSIEURS LES MUSICIENS (Prud'hommes)

Nous attirons votre attention sur la nécessité de vous inscrire à votre mairie pour l'élection aux Prud'hommes (section activités diverses). En effet, lorsque nous avons une intervention à faire devant cette instance, il est incontestable que seules deux organisations nous prennent en compte : les élus CGT et les élus C.F.D.I.

Faites donc le nécessaire pour que les élus CGT soient le plus nombreux possible.

## INFORMATION JURIDIQUE

Une procédure pénale est engagée par le Ministère du Travail à l'encontre du Chapiteau Spectacles SA, cette affaire concerne l'embauche de ressortissants polonais en qualité de musiciens au cirque Jean Richard.

D'autre part, nous avons trois interventions aux prud'hommes concernant cet employeur.

## DROITS SOCIAUX DES MUSICIENS INTERMITTENTS

Le SNAM pense qu'il n'est pas inutile de rappeler que l'on trouve des musiciens intermittents dans tous les genres de musique et que les droits sociaux concernent aussi bien les musiciens qui font des bals, ceux qui accompagnent des spectacles, ceux qui font du jazz, ceux qui travaillent dans les studios ou ceux qui constituent un trio de musique classique, etc... car les genres musicaux et les façons de travailler n'ont rien à voir avec la possibilité ou non d'être couvert socialement. Cette couverture sociale est obligatoire.

Tous les artistes musiciens sont, de par la loi de 1969, des salariés; ce qui implique, comme dans n'importe quel autre métier, le respect du code du travail même si dans certains cas les employeurs essaient de ne pas passer pour employeur, rappelant, pour argumenter, le passé (période d'or pour la marginalisation des artistes musiciens) ou les problèmes économiques auxquels ils ont à faire face.

**On ne joue pas avec les droits sociaux des salariés; personne ne peut les remettre en cause; ils sont applicables sans restrictions dans toutes les situations et façons de travailler.**

Nous savons que certains musiciens acceptent de travailler sans couverture sociale; ils sont coupables envers eux-mêmes, envers toute la profession et envers tous les autres artistes de métiers différents que l'on essaie aussi de marginaliser.

Les artistes doivent recevoir pour chaque prestation (ou série de prestations chez le même employeur) un bulletin de salaire; sur chaque bulletin de salaire doivent figurer les retenues sociales diverses; c'est-à-dire: Sécurité Sociale, Retraite Complémentaire, Assédic.

L'employeur par ailleurs reverse ces sommes retenues qui s'ajoutent à ses propres cotisations (cotisations patronales) aux différents organismes habilités; l'employeur doit aussi cotiser aux congés spectacles.

Dans le cas d'employeurs occasionnels, ces derniers doivent délivrer des vignettes de sécurité sociale et par ailleurs se mettre en règle avec les autres organismes de protection sociale, ils doivent aussi remplir les carnets des Assédic que chaque musicien doit posséder.

Le SNAM participe avec d'autres syndicats à des négociations au niveau des Ministères pour créer une Caisse de Compensation qui prendrait en compte toutes les contributions sociales et posséderait un service de contrôle suffisant pour empêcher les employeurs de se soustraire aux lois.

Tous les artistes doivent assurer par leur action la mise en place d'une telle structure indispensable et efficace.

Le SNAM vient de provoquer une réunion à la Direction de la Musique; le GRISS et les Caisses de retraite complémentaire y étaient invités, ainsi que les représentants des ensembles conventionnés.

Le SNAM a demandé que la législation soit appliquée mais qu'en aucun cas on ne fasse glisser la « responsabilité d'employer » des véritables employeurs sur les artistes musiciens qui sont des salariés, même s'ils sont subventionnés par le biais d'associations légalement constituées.

Le GRISS émet les mêmes vœux mais maintient, et il n'a pas tort, que les Associations dans certains cas peuvent être considérées comme des employeurs.

La Direction de la Musique devant cet état de fait qui dure depuis des années va étudier une solution qui permettra de remettre en place cette situation illégale et scabreuse qui permet aux vrais employeurs de se défilier et aux artistes musiciens d'être inquiétés.

Le SNAM appuiera de tout son poids en ce qui concerne le passif pour qu'il soit amoindri au maximum à condition que la situation actuelle soit changée radicalement pour s'intégrer totalement aux lois en vigueur. Le SNAM était représenté à cette réunion par François Nowak et Pierre Allemand.

## IL EST DE VOTRE INTERET ...

Dans le régime démocratique dans lequel nous vivons, il est de notre intérêt, il est de votre intérêt que nous agissions ensemble pour les problèmes que nous concernent tous.

Votre participation morale et matérielle est la condition première pour la survie de notre profession.

Nous avons un combat à mener contre l'utilisation abusive de la musique enregistrée non pas pour la faire disparaître mais pour l'empêcher de nous faire disparaître.

Nous avons un combat à mener contre les abus de toute sorte; souvent cela n'est pas agréable ou cela ne nous touche pas directement, mais il est nécessaire de prendre position.

Le syndicat des musiciens est le produit de nos libertés durement acquises.

Il a besoin de votre exigence pour continuer d'exister.

Il est important que vous le sachiez et que vous le fassiez savoir

Secrétaire aux Relations Extérieures du S.A.M.U.P.

Y. KOUSSANELLOS

## STAGE AFDAS

Nous vous prions de trouver ci-joint le programme d'un stage organisé par l'AFDAS.

**STAGE : GESTION, ADMINISTRATION DES MANIFESTATIONS MUSICALES**

**Organisme :** Greta des Arts Appliqués, Antenne Spectacle, 21, rue Blanche, 75009 Paris.

**Dates :** Du 18 au 29 octobre 1982.

**Horaires et fréquence :** 9 h 30/17 h 30. Du lundi au vendredi.

**Durée :** 60 heures.

Population concernée en priorité : 12 participants.

Personnel administratif d'entreprise de théâtre musical et orchestre.

**Objectifs :** Faciliter la pratique professionnelle au niveau de l'organisation, l'accueil, les tournées des spectacles musicaux.

**Programme :** Les différents organismes musicaux et leur

pratique professionnelle : théâtre lyrique, TMP, orchestres...

Organisation des manifestations musicales : Opéra, Opérette - Comédie musicale, Concert, Show business et TV, Festivals, Tournées.

Questions administratives, juridiques, financières, techniques.

Gestion d'une production, La SACEM. Les contrats. Les aides et les subventions. Les conventions collectives et la législation du travail.

**Liste des animateurs pressentis et ayant participé à l'élaboration du programme.**

Cécile Franquet, TMP.

Jean-Pierre Brossmann, Théâtre Lyrique Lyon.

Monique Hafner, Action Artistique.

Dominique Brushi, ONDA.

Nicole Gautier, ONDA.

Jacques Stephan.

Guillaume Gronier, Festival d'Avignon.

Un administrateur d'orchestre.

Danielle Laurent, opéra.

Thérèse Cochet, opéra.

## CONGES SPECTACLES

les musiciens chanteurs (choristes) et les musiciens copistes, que l'on abandonne ce système de « plafonds » qui, dans tous les cas défavorise les artistes (du moins ceux assujettis aux « plafonds » c'est-à-dire : les chefs d'orchestre, les concertistes-soliste, les artistes-musiciens en petits groupes (trios classiques, etc...) et aussi dans certains cas les artistes-musiciens en général et les musiciens-copistes.

Le SNAM conseille à tous les syndicats de salariés de faire les mêmes démarches afin que les congés-spectacles soient vraiment des congés-payés proportionnels aux revenus des artistes durant la période de référence écoulée (salaire intégral).

Comme chaque année les syndicats patronaux et les syndicats de salariés se sont rencontrés pour fixer le taux des « plafonds » des congés-spectacles. Dans certains cas tout a bien marché et les taux ont été fixés lors d'une entrevue comportant une négociation à l'amiable; dans d'autres cas les négociations ont été impossibles car les responsables syndicaux ne se sont pas rencontrés; de là découlent des retards pour l'administration des congés-spectacles pour établir les barèmes complets, ce qui est peu pratique pour les employeurs et risque d'être désavantageux pour les salariés.

Le SNAM préconise pour ses mandants : les chefs d'orchestre, les artistes-musiciens,

## MUSICIENS ENSEIGNANTS

Dernière information sur l'équivalence

1 h = 3 h.

Réponse de la Direction de la Gestion du Risque

Sous-Direction de l'Assurance maladie et des « A.T. », Division de la réglementation à SNAM.

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 18 juin 1982, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation au regard de la Sécurité Sociale, des personnels enseignants non titulaires relevant des collectivités locales.

Vous me signalez un arrêté du 28 décembre 1981 (J.O. du 12-1-82) selon lequel une

heure de cours équivaut à trois heures de travail.

Je vous informe que cet arrêté n'est pas applicable aux Caisses d'Assurance maladie; en effet, cette assimilation ne vaut que pour la détermination des durées de travail exigées pour l'ouverture du droit à l'allocation de base et à l'allocation spéciale à la suite d'une perte d'emploi.

Dans l'immédiat, il n'est pas prévu à ma connaissance de prendre un texte de même nature dans le domaine de la Sécurité Sociale.

Je vous prie de croire, M. le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Sous-Directeur, responsable de la SDAM, le Responsable de Division :

Roger PICARD

## MINISTÈRE DE LA CULTURE (DIRECTION DE LA MUSIQUE)

### Liste des membres de la Commission Consultative Nationale pour la Chanson et les Variétés (1982)

#### Membres es qualités :

— Max AMPHOUX  
— Jacques BERTIN  
— Patrice BLANC-FRANCARD  
— Jean-Michel BORIS  
— Jean-Pierre BOURTAYRE

— Daniel COLLING

— Philippe CONSTANTIN

— Jean DUFOUR

— Fred HIDALGO

— Michel JONASZ

— Marc OGERET

— François RAUBER

— Roger SIFFERT

— Charles TRENET.

#### Collectivités locales représentées :

— M. le Maire de Bourges.

#### Structures associatives représentées :

— M. DANTE, Centre régional de la Chanson de Nanterre.

— M. MEILLAN, Centre régional de la Chanson de Bourges.

— 1 représentant de l'ATAC.

#### Organisations professionnelles et syndicales :

— 1 représentant de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique).

— 1 représentant du SFA (Syndicat Français des Artistes Interprètes).

— 1 représentant du SNAC (Syndicat National des Auteurs Compositeurs).

— Jean-Claude Petit représentant du SNAM (Syndicat National des Artistes Musiciens de France).

— 1 représentant du SNEP (Syndicat National d'Édition Phonographique).

### Commission chargée de donner son avis sur l'octroi, le renouvellement ou le retrait de la licence d'agent artistique

I — Au titre des représentants des organisations professionnelles des agents artistiques

Membres titulaires :

M. Bertin Roland, Syndicat National des Agents Artistiques.

Mme Alvares-Correa Anne, Syndicat National des Agents Artistiques.

M. Beaume Gorges, Syndicat National des Agents Artistiques.

M. Dandelot Yves, Syndicat National des Agents Artistiques.

M. Delannoy Jacques, Syndicat National des Agents Artistiques.

M. Marouani Félix, Syndicat National des Agents Artistiques.

M. Schpilberg Georges, Syndicat National des Agents Artistiques.

Mme Voland Lillette, Syndicat National des Agents Artistiques.

Membres suppléants :

M. Hilda Bernard, Syndicat National des Agents Artistiques.

Mme Lenoir Marceline, Syndicat National des Agents Artistiques.

Mme Degand France, Syndicat National des Agents Artistiques.

M. Klesgen Camille, Syndicat National des Agents Artistiques.

Mme Dejeanty Anne, Syndicat National des Agents Artistiques.

Mme Pierre Renée, Syndicat National des Agents Artistiques.

M. Cart Philippe, Syndicat National des Agents Artistiques.

M. Remy Jean-Louis, Syndicat National des Agents Artistiques.

II — Au titre des représentants des organisations professionnelles d'artistes du spectacle.

Membre titulaire :

M. Vinci Claude, SFA (CGT).

M. Lesage Michel, FO.

M. Darcante Jean, SYDAS CFDT.

M. Touzet Jacques, CFTC.

M. Nowak François, SNAM (CGT).

Membres suppléants :

M. Bertin Jacques, SFA (CGT).

M. de Lancio René, FO.

M. Poirier Henri, SYDAS CFDT.

M. Wystraete Bernard, SNAM (CGT).

### SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ARTISTES MUSIENS DE NICE ET DES ALPES-MARITIMES (SECTION DU S.N.A.M.)

Après l'assemblée générale du 29 mars 1982, le Bureau et le Conseil syndical sont composés comme suit :

Secrétaire général : Marcel Cotto.

Secrétaire adjoint : Jean-Paul Lompre.

Trésorier adjoint : René Landraud.

Conseillers : Roger Bogliari, Donato Capolongo, Georges Moreau, Charles Pontone, Jean-Marc Vermeeren.

Commission de contrôle : Henri Etaix-Orme, André Hourmilouque, Georges Sanfôrche.

Délégués du philharmonique : Arthur Chartrier, Francis Le Maguer.

### PROTOCOLE D'ACCORD CANRAS

avec FR3 - Fédération Nationale des Cinémas Français - Syndec - Syndicat National de l'Édition Phonographique - Chambre Syndicale des Producteurs pour la Télévision - Syndicat National des Directeurs de Tournées - Antenne 2 - Radio-France.

Les signataires patronaux après l'assemblée générale du spectacle du 14 juin 1982, ont décidé d'augmenter le taux global de la cotisation Canras de 4 % à 5 %. Cette augmentation de l'avis des syndicats salariés est modeste mais nous retenons qu'un engagement a été pris pour qu'une nouvelle augmentation de 1 % intervienne au 1<sup>er</sup> janvier 1984.

### ACTION MUSIQUE - DANSE

Monsieur Rudolf NOURÉEV

Opéra de Paris

8, rue Scribe

A Paris, le 14 avril 1982

Cher Monsieur,

Notre Association Action Musique Danse a eu connaissance de votre position lors de

la représentation à Ludwigshafen avec le Ballet Théâtre de Nancy.

Nous approuvons pleinement votre attitude ainsi que votre exigence pour que les ballets soient représentés avec de la musique vivante à la place d'une bande enregistrée.

Nous vous prions de recevoir, nos respectueuses salutations.

Y. KOUSSANELLOS

### Liste des membres de la Commission Consultative Nationale pour le Jazz et les Musiques improvisées

#### Membres es qualités :

— Alain BRUNET

— Philippe CARLES

— Jean-Louis CHAUTEMPS

— Yves DESCHAMPS

— André FRANCIS

— Alain GUERRINI

— Didier LEVALLET

— Youval MICENMACHER

— Louis SCLAVIS

— Martial SOLAL

#### Collectivités locales représentées :

— M. le Maire d'Angoulême ou son représentant.

#### Structures associatives représentées :

— 3 personnes mandatées par le "Collectif des Associations de Jazz et Musiques improvisées".

— 1 représentant de l'ATAC.

#### Organisations professionnelles et syndicales :

— 1 représentant de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique).

— 1 représentant du SNAM (CGT), SNAM François Nowak (Sous-commission D. Huck, H. Bourdel).

— 1 représentant du SNEP (Syndicat National d'Édition Phonographique).

### REMERCIEMENTS

Mme Palix a été très touchée des marques d'affection confraternelle qui lui ont été manifestées de façon tangible par la profession, et elle adresse ses remerciements à tous les amis, connus ou inconnus de Jean-Louis, qui ont chacun, dans la mesure de leurs moyens, apporté la preuve de l'amitié et de l'estime

qu'ils portaient à son mari.

Le Syndicat renouvelle ses sincères condoléances à Mme Palix.

La somme collectée s'élève à 8 780 F. La liste nominative est à votre disposition au syndicat.

## LE SYNDICAT NATIONAL DES ARTISTES MUSICIENS DE FRANCE S'ADRESSE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

PARIS, le 15 juillet 1982  
Monsieur François MITTERAND  
Président de la République  
Palais de l'Elysée

Monsieur le Président,

C'est avec un très vif plaisir que François Nowak, Secrétaire Général du S.N.A.M., et moi-même nous sommes rendus au Palais de l'Elysée à la réception que vous avez offerte hier, 14 juillet, à l'occasion de notre Fête Nationale.

Nous vous remercions sincèrement de nous avoir invités en tant que représentants de notre syndicat et cela démontre à nouveau l'esprit que vous mettez dans la consécution de la démocratie et tout l'intérêt que vous portez à la politique musicale française.

A ce sujet, nous tenons à vous dire que nous avons accueilli avec plaisir la refonte de l'organisation de la Direction de la Musique et les efforts qui ont été faits pour couvrir des domaines laissés dans l'ombre jusqu'à présent.

Néanmoins, il nous semble que certaines grandes décisions pour la vie musicale en France tardent à être prises et que d'autres sont prises parfois sans esprit de concertation avec les représentants de la profession qui sont à même d'apporter à des spécialistes une aide non négligeable.

Les Assises Nationales de la Musique qui se sont tenues le 14 décembre 1981, et auxquelles nous avons participé très activement, ont apporté au Ministère de la Culture et à la Direction de la Musique une moisson d'idées et de solutions ; nous sommes conscients de l'impossibilité de réaliser tout en quelques mois mais nous pensons que les secondes Assises Nationales de la Musique qui se tiendront le 13 décembre prochain seront dans l'obligation de faire un constat que nous aimerions plus positif. Peut-être qu'en quelques mois, et nous l'espérons, des progrès sensibles seront-ils faits et certains dossiers brûlants seront, avec la coopération d'autres Ministères, ouverts pour permettre enfin des solutions à long terme.

Presque tous les artistes intermittents souffrent de la non application de la législation sociale :

— La Musique Vivante n'est pas assez à l'honneur sur nos chaînes de télévision et de radio ainsi que dans tous les établissements de spectacle ; de ce fait l'emploi des Artistes Musiciens baisse de plus en plus, ce qui n'est pas prêt à donner de l'espoir aux futurs professionnels ni à parfaire la pyramide de notre secteur qui, pour avoir un haut sommet, doit avoir une large base.

— Nous ne sommes pas contre la présence de musiciens étrangers en France car dans beaucoup de cas ils apportent un renouveau esthétique intéressant mais nous déplorons que la plupart d'entre eux soient employés en dehors des lois qui régissent leur présence : contrat, carte de séjour, carte de travail, charges sociales, fiscalité. (Dans le secteur « Jazz » les musiciens français sont même presque exclus de tous les festivals et lieux de spectacle) ;

— Les droits secondaires des Artistes Musiciens (et des Artistes en général) sont toujours en attente ;

— Les solutions à la « copie privée » qui ont été largement étudiées aussi semblent dans l'oubli actuellement ;

— L'enseignement musical à tous les degrés nécessite une refonte faite dans un esprit tenant compte de nécessités nationales de compétition avec l'étranger et aussi de la demande générale de nos concitoyens ;

— Les Conventions Collectives en général, dans notre profession, semblent recevoir de la part de vos services ministériels culturels plutôt des oppositions que les appuis que nous sommes à même d'attendre ;

— En matière d'audiovisuel (son ou son et image) notre pays est considérablement en retard pour la production et la diffusion des œuvres et artistes français ; la main mise internationale sur le marché intérieur doit laisser place à une volonté de décision et redonner à notre patrimoine la place qu'il mérite ;

— Le Conseil Supérieur de la Musique annoncé depuis le 3 février dernier n'a pas encore vu sa structure mise en place.

Je suis navré, Monsieur le Président, de vous rappeler tous ces points qui, parmi bien d'autres, souffrent qu'on ne les prenne pas encore assez en considération. Une partie de l'avenir de la France est en jeu car c'est une partie de sa culture.

Enfin c'est à vous, garant de nos institutions que je m'adresse au nom de tous les Artistes Musiciens pour que la démocratie fonctionne ; ce mot teinté des pensées de beaucoup de hauts responsables mais est pratiquement absent de la pratique de tous les jours.

Je reste à votre disposition, en tant que responsable du S.N.A.M., pour vous apporter les informations complémentaires que vous pourriez désirer et je vous remercie dès à présent des dispositions que vous ferez prendre pour que la situation actuelle puisse changer partout où cela est indispensable.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.  
Le Président du S.N.A.M.  
Pierre ALLEMAND

Copie à :

- M. Pierre MAUROU, Premier Ministre ;
- M. Gaston DEFERRE, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- M. Pierre BERGOVOY, Ministre de la Solidarité Nationale ;
- M. Jack LANG, Ministre de la Culture ;
- M. Jean AUROUX, Ministre du Travail ;
- M. André Henry, Ministre du Temps Libre ;
- M. Georges FILLIQUET, Ministre de la Communication ;
- M. Maurice FLEURET, Directeur de la Musique ;
- M. Robert ABIRACHED, Directeur du Théâtre ;
- Aux syndicats locaux du S.N.A.M.

## LE JAZZ EN FRANCE

Serait-on moins doué en France, qu'ailleurs, pour faire du jazz ? Certainement pas car depuis des décennies nous avons la preuve de la vivacité et de l'originalité de nos musiciens. La jeune génération (et la moins jeune) trouve actuellement trop souvent porte close dans les festivals et les clubs spécialisés.

La présence de musiciens de jazz étrangers, américains en particulier, n'est pas négative car elle apporte sans cesse une couleur musicale qui permet à tous de s'enrichir. Mais... faudrait-il encore que cet apport soit plus pondéré et n'enlève pas le travail et l'expression aux musiciens français.

— Pour cela il est rigoureusement nécessaire que les lois sur les étrangers soient appliquées (carte de séjour, carte de travail, autorisation temporaire, contrats etc...) ;

— D'autre part les lois sociales soient appliquées aussi ; elles existent et sont très claires ;

Tous les artistes, qu'ils soient français ou étrangers, doivent recevoir des bulletins de salaires (obligatoires) et ceux-ci doivent comporter les retenues sociales diverses : U.R.S.S.A.F., retraites complémentaires (G.R.I.S.S.), chômage (Assedic) et congés payés.

Tous les employeurs, quels qu'ils soient, sont tenus de payer les charges sociales aux divers organismes prévus par la loi même s'ils n'emploient qu'une fois chaque musicien (dans ce cas le bulletin de salaire ne comporte qu'un cachet). Dans le cas de contrats de longues durées, les bulletins de salaires peuvent être mensuels mais ils doivent comporter toutes les sommes versées en tant que rémunération ; ces sommes peuvent être versées tous les soirs ou à chaque fin de semaine (accord amiable).

Le S.N.A.M. (et le S.A.M.U.P. à Paris) recommandent à tous les musiciens de jazz de faire respecter les lois qui les protègent, le respect de l'homme, quelle que soit son origine ou sa nationalité.

Si des musiciens de jazz doivent passer à la Radio et à la Télévision, ils doivent signer des contrats qui doivent prévoir une rémunération supplémentaire si les émissions sont faites depuis les lieux de spectacle.

S'ils doivent jouer en studio c'est la Radio ou les chaînes de Télévision qui doit leur présenter des contrats et leur remettre des bulletins de salaires. Un producteur d'émissions n'est pas un employeur dans le cadre de la Radio et des Télévisions.

Musiciens de jazz : unissez-vous, faites appel à votre syndicat, faites-vous respecter, soyez des citoyens à part entière, même si votre métier d'artiste vous pousse à vivre des marginaux. Les artistes ne sont pas mais elle ignore vos problèmes et vos malheurs ; ne vous laissez pas avoir par quelques personnes qui, par mercantilisme, vous arrachent vos droits contre quelques heures devant le public ou à l'antenne.

LE JAZZ EST VIVANT.  
LES ARTISTES MUSICIENS ONT BESOIN DE  
VIVRE AUSSI.

N.B. : Tous les artistes intermittents, pratiquant quelque genre de musique que ce soit, sont concernés par ces problèmes car les mêmes pratiques sont observées dans énormément d'établissements de spectacle, de bals, de galas, de festivals, etc...

LE S.N.A.M.

## CASINOS

Le S.N.A.M. a été à nouveau reçu par la Direction de la Musique en ce qui concerne les activités artistiques, et plus particulièrement la musique dans les Casinos de France.

La Direction de la Musique va transmettre au Ministère de l'Intérieur un dossier qui devrait permettre à ce dernier d'intervenir auprès des Casinos et en particulier auprès des Municipalités qui sont tenues de soumettre à ces établissements des cahiers des charges. La Musique Vivante devrait y retrouver sa place, tant pour les galas, spectacles, animations, que pour les lieux de danse.

Les Commissions qui renouvellent chaque année aux Casinos les autorisations de jeux recevront des consignes pour que les renouvellements n'interviennent que si les cahiers des charges ont été respectés (c'est la loi).

Par ailleurs le S.N.A.M. informera toutes les directions des Casinos de ce qu'elles peuvent ou doivent faire, sans oublier l'abatte-

ment fiscal dont ces établissements peuvent bénéficier dans certains cas par rapport aux dépenses engagées pour les spectacles et la musique.

Musiciens, aidez votre syndicat, préparez votre avenir, incitez les Casinos (ou autres établissements) à remettre la Musique Vivante à l'honneur; le public change, il désire actuellement une vraie communication avec les artistes, il recherche les établissements qui lui offrent des artistes et des musiciens et non pas des hauts parleurs et des bandes magnétiques.

Mais n'oubliez pas que tout engagement doit se faire par contrat et que tous les musiciens doivent recevoir des bulletins de salaires.

Faites respecter votre travail, votre existence et vos droits sociaux au même titre que tous les autres salariés.

Le S.N.A.M.

## UNE QUESTION ÉCRITE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (18 mai 1982)

Guy Hermier attire l'attention de M. le Ministre de la Culture sur la situation catastrophique des artistes musiciens chefs d'orchestre qui dans le secteur de la variété sont confrontés à un chômage important. Des mesures très rapides pourraient procurer pour la saison à venir des centaines d'emploi dans le secteur des casinos.

Auparavant chaque casino employait de 3 à 10 musiciens. Progressivement l'orchestre a été mis en concurrence avec la discothèque, formule qui se révèle moins onéreuse, or cette mise en concurrence masquait la volonté des directeurs de casinos de supprimer les orchestres.

Pour permettre l'accès des casinos à un public plus vaste et donc redonner du travail aux artistes musiciens, le syndicat national des artistes musiciens de France propose une série de mesures tel que l'abaissement du prix des boissons pour les porter au prix en usage dans les autres établissements, que le prix d'entrée soit modique, voire inexistant compte tenu des bénéfices réalisés par les casinos, que les casinos soient tenus en fonction de leur importance d'employer un certain nombre de musiciens au moins pendant la période estivale. Enfin que l'on ne mette plus en opposition la musique enregistrée et la musique vivante, mais que l'on fasse en sorte de les associer.

En conséquence il lui demande quelles mesures il compte prendre pour combattre le chômage parmi ces personnels.

## SALAIRES BLOQUES

Le SNAM dit : « Non au blocage des salaires ». D'autres mesures doivent être prises afin que les salariés ne soient pas victimes d'une décision qui n'apportera pas les résultats escomptés au niveau économique.

## ANTENNE 2

Enfin ! Nous sommes acceptés au Comité d'Entreprise d'une Société de Télévision, mais pas complètement, puisque nous ne bénéficions que d'un poste à titre consultatif.

Dans un premier temps, c'est notre Secrétaire général François Nowak qui est désigné pour ce poste.

## ASSISES NATIONALES DE LA MUSIQUE

Les secondes assises nationales de la Musique se tiendront le lundi 13 décembre 1982.

Les 7 Commissions se réuniront dès septembre prochain. Elles examineront la situation musicale française et la suite donnée aux propositions formulées au cours des assises du 14 décembre 1981. Elles approfondiront les travaux antérieurs.

Le SNAM participera à toutes ces Commissions.

## ATTENTION

Messieurs les Musiciens, ne prenez pas contact avec Monsieur Leca qui, actuellement, est en liquidation de biens et ce, depuis mars 1980.

## JEAN WIENER N'EST PLUS

Notre ami Jean WIENER, né à Paris en 1896, ndus a quitté le 8 juin dernier, âgé de 86 ans.

Il était un merveilleux pianiste (depuis l'âge de 6 ans) et un compositeur de grand talent avant laissé, entre autres, de très nombreuses œuvres pour piano et des musiques pour le cinéma (300 longs métrages depuis 1933) destinées aux films des meilleurs metteurs en scène.

Pratiquant et écrivant toutes les formes de musique (classique, variété, jazz et contemporaine) il a dit un jour : « ce n'est pas la musique qui change, c'est la mission de la musique... désormais il ne s'agit plus de plaisir mais de technique »; cette pensée en dit long et nous permet de réfléchir sur certains aspects de notre art.

Enfant, il avait été présenté à Gabriel Faure et plus tard devint comme Arthur Honegger, élève de Gedalge au Conservatoire de Paris.

Après la première guerre mondiale, il devint ami de J. Cocteau et fonda avec lui le « Gaya », rue Duphot, qui fut le lieu de la « Le Bœuf sur le Toit »; il fréquenta régulièrement des artistes comme Diaghilev, Picasso, F. Léger, R. Clair, T. Tzara, G. Auric, E. Satie, etc.

Jean WIENER était connu pour sa gentillesse, sa générosité et ne manquait jamais de participer aux actions pour défendre la musique vivante et les musiciens.

Nos condoléances vont à tous les membres de sa famille qui compte plusieurs générations d'artistes.

LE SNAM

## URGENT

**Le Syndicat des Artistes Musiciens de Paris recherche des bénévoles (hommes ou femmes) pour mettre à jour des fichiers et faire de l'archivage. Une bonne écriture est requise. Téléphoner pour rendez-vous au 240.55.88**

## CHANGEMENTS D'ADRESSES

### VIOLONCELLE

Béatrice Chirifinian, 8, Impasse Guénévée-C. Berare. 75004 Paris.

### VIOLON - ALTO

Catherine COCHET-MERON, 5, allée E.-Cotton. 93100 Montreuil.

### MUSICIEN COPISTE

Frédéric PIERRE, 108 av. Felix-Faure, 75015 Paris. Tél. 557.88.89.

Franck THORE, 71, rue Edgar Quinet. 93360 Neuilly-Plaisance.

### GUITARE BASSE

Hervé NOACK, 10, rue Sedaine, 75011 Paris. Tél. 357.28.22.

## NOUVEAUX ADHÉRENTS

**BATTERIE**  
Marcello BONORA, 7, rue Saint-Ouentin. 93700 Drancy. Tél. 836.86.91.

**CLARINETTE**  
Denys VIGNON, 12, rue de Metz. 95240 Corbeilles en Paris. Tél. 978.35.68.

**GUITARE**  
Michel CHAMBRET, 11, rue du Colonel-Fabien. 92160 Antony. Tél. 666.72.26.

**GUITARE - TROMBONE**  
Didier DELAMARE, 10, rue Denoyez. 75020 Paris. Tél. 358.30.20.

**GUITARE BASSE**  
Hervé NOACK, chez M. KHANE, 68, allée de la Dîvys, 93220 Gagny.

**TAMTAM - CHANT**  
Filali HASMAOUI, 50, av. Jean-Jaurès. 75019 Paris.

**CONTREBASSE**  
Krzysztof WYPYCH, 106, rue de l'abbé Groult, 75015 Paris. Tél. 305.50.72.

Denis COLLINOT, 8, rue Lamartine, 93110 Rosny sous Bois. Tél. 873.29.66.

### VIOLONISTE LUTHISTE

Ezzeddine BOUZID, 53, rue St-Maur. 75011 Paris. Tél. 806.15.07.

### SAXOPHONE FLUTE

Marino ZAPPELLINI, 81, rue St-Maur, 75011 Paris. Tél. 805.34.23.

### PIANO

Marc HOPPELER 2 bis, rue de l'Estacade, 60200 Compiègne. Tél. 440.08.17.

Patrick WACRENIER, 7, rue des Chantiers, 75005 Paris.

### CLAVIERS

Roger DEROEUX, 58, rue Rochechouart, 75009 Paris. Tél. 281.18.91.

### VIOLON

Claudine FAURE, 19, rue de la vallée Barbot, 91580 Etrechy. Tél. 080.42.01.



## BUREAU EXÉCUTIF DU S.N.A.M.

Président d'honneur .....  
Président .....  
Vice-Président .....  
Secrétaire général .....  
Trésorier .....  
Trésorier adjoint .....  
Secrétaires nationaux .....

Jean BERSON  
Pierre ALLEMAND  
Marcel COTTO  
François NOWAK  
Maurice LEBLAN  
Raymond SILVAND  
Georges BENCE  
Michel GARCIN-MARROU  
Daniel HUCK  
Antony MARSCHUTZ  
François MORELA  
Georges SEGUIN

## NOMS ET ADRESSES DES SECRÉTAIRES DES SYNDICATS DU S.N.A.M.

### PROVINCE, Liste officielle à ce jour

**ANGERS** : José Marco, 8, Square de l'Isoret, 49000 Angers. Tél. (41) 34.98.61.  
**AVIGNON** : Marie-Georges Picard (Interim) \* Beausoleil n° 2, Imp. des Pervenches, 30420 Les Angles. Tél. (90) 25.34.83.  
**BESANCON** : Walter Bellagamba, Conservatoire National de Région, 1, place de la Révolution 25000 Besançon, Tél. (81) 81.11.44.  
**BORDEAUX** : Denis Mayorga, 8, les Hauts d'Yvrac, 33370 Tresses. Tél. (56) 06.04.61.  
**CAEN** : Fabrice Guincestre, 1452, route de Bretteville, 14123 IFS. Tél. (31) 82.66.68.  
**CAYENNE (Guyane Française)** : Syndicat de la Forêt 82, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris. Tél. (1) 543.62.55.  
**CLERMONT-FERRAND** : Andrée Chauvet, Les Ducs d'Auvergne, Bat. A4, av. Ed. Herriot 63800 Courmou. Tél. (73) 84.95.16.  
**DIJON** : Claude Claquesin, 31, rue du Carré, 21160 Marsannay-la-Côte (80) 52.26.18.  
**DUNKERQUE** : Jacques Parisis, 17, rue Lamartine, 59210 Coudekerque-Branches.  
**GRENOBLE** : François Morin, 7, place Jean-Moulin, 38000 GRENOBLE. Tél. (76) 42.78.71.  
**LE MANS** : Marcel Legeay, Branche Variétés, 11, rue des Lavandières, 72000 Le Mans, Tél. (43) 24.34.27.  
**LILLE** : Jacques Desprez, 89, rue Vauban, 59420 Mouveaux. Tél. (20) 36.16.84.  
**LYON** : Céline Bratti, 79, rue A.-Boutin, 69100 Villeurbanne. Tél. (7) 884.32.00.  
**MARSEILLE** : Georges Seguin, 17, Bd de la Liberté, 13001 Marseille. Tél. (91) 50.48.57 - A l'Opéra (91) 54.29.29.  
**METZ** : Maurice Leblan, 44, route de Borny, 57070 Metz. Tél. (8) 774.05.31.  
**MONACO** : Jean Joseph, 12, av. de Villaine, 06240 Beausoleil. Tél. (93) 78.25.73.  
**MONTPELLIER** : Georges David, 7, rue de l'Améthyste, 34000 Montpellier. Tél. (67) 65.47.80.  
**MULHOUSE** : François Morela, 8, rue des Vosges, 68700 Wattwiller. Tél. (89) 75.54.71.  
**NANTES** : En attente.  
**NICE** : Marcel Cotto, 39, rue Caffarelli, 06000 Nice. Tél. (93) 96.94.01  
**NIMES** : Classiques : Marcel Claparède, 112, route de Sauve, 30700 Nîmes. Tél. (66) 23.07.44  
Intermittents : Daniel Solia, 1288, chemin de Védélin, 30000 Nîmes. Tél. (66) 62.13.16 (Interim jusqu'en octobre).  
**SAINT-ETIENNE** : Mme Louise Bruyère, La Chartonnière, Saint-Bonnet-les-Oules, 42330 Saint Gaimier. Tél. (77) 53.15.84.  
**SAINT-QUENTIN** : André Thieffry, 2, rue de l'Amithé, 02430 Cauchy. Tél. (23) 68.47.01.  
**STRASBOURG** : Gilles Bramant, 15, rue d'Upsal, 67000 Strasbourg. Tél. (88) 60.38.02.  
**TOULOUSE** : Raymond Silvand, 15, rue Ingres, 31000 Toulouse. Tél. (61) 62.73.05.  
**TOURS** : Gilbert Flory, 36, rue Georget, 37000 TOURS. Tél. (47) 61.34.71.